



Le GRÉSIVAUDAN
communauté de communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRÉSIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU **02 MARS 2026**
Délibération n° **DEL-2026-0084**

Partenariat avec l'association Echappée Belle pour l'organisation de l'ultra trail sur le périmètre du Grésivaudan

Nombre de sièges : 74
Membres en exercice : 74

Présents : 57
Pouvoirs : 9
Absents : 0
Excusés : 17
Pour : 66
Contre : 0

Abstention : 0
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire après
transmission en Préfecture le

0 5 MARS 2026

et publié le

0 5 MARS 2026

Secrétaire de séance :

Patricia BELLINI

Le lundi 2 mars 2026 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, Président. Convocation dûment faite le 24 février 2026.

Présents : Henri BAILE, Michel BASSET, Patrick BEAU, Patricia BELLINI, Claude BENOIT, Zakia BENZEGHIBA, François BERNIGAUD, Anne-Françoise BESSON, Clément BONNET, Dominique BONNET, Coralie BOURDELAIN, Karim CHAMON, Jean-François CLAPPAZ, Alexandra COHARD, Roger COHARD, Cécile CONRY, Isabelle CURT, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Brigitte DULONG, Agnès DUPON, Christophe DURET, Michèle FLAMAND, Pierre FORTE, Annie FRAGOLA, Claudine GELLENS, Philippe GENESTIER, Ilona GENTY, Martin GERBAUX, André GONNET, Annick GUICHARD, Alain GUILLUY, Mylène JACQUIN, Joseph JURADO, Martine KOHLY, Richard LATARGE, Hervé LENOIRE, Julien LORENTZ, Marie-Béatrice MATHIEU, Christelle MEGRET, Françoise MIDALI, Régine MILLET, Clara MONTEIL, François OLLEON, Delphine PERREAU, Valérie PETEX, Serge POMMELET, Claire QUINETTE-MOURAT, Guillaume RACCURT, Franck REBUFFET-GIRAUD, Cécile ROBIN, Olivier ROZIAU, Olivier SALVETTI, François STEFANI, Christophe SUSZYLO, Françoise VIDEAU, Régine VILLARINO, Damien VYNCK

Pouvoirs : Thierry FEROTIN à Michèle FLAMAND, Sylvie LARGE à Michel BASSET, Philippe LECAT à Patricia BELLINI, Philippe LORIMIER à Serge POMMELET, Myriam SIMONAZZI à Clara MONTEIL, Brigitte SORREL à Clément BONNET, Youcef Tabet à Olivier SALVETTI, Annie TANI à Annie FRAGOLA, Martine VENTURINI à Henri BAILE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Vu la charte de partenariat sportif adoptée le 31 janvier 2022,
Vu les crédits budgétaires prévus,

Monsieur le Président rappelle que l'événement sportif d'ultra-trail l'Echappée Belle est organisé chaque année sur la chaîne de Belledonne. Il se caractérise par sa haute technicité, son engagement sur des sentiers difficiles d'accès, et l'altitude à laquelle il se déroule. Le point culminant de la course atteint une altitude de 2 930 m avec la Croix de Belledonne. Une traversée de glacier (Freydane), 15 cols et 40 km à plus de 2 000 m d'altitude doivent être franchis pour arriver au terme de cette aventure.

65 % de la course intégrale (149 km et 11 300 m de dénivelé positif), 8 ravitaillements et 3 des 6 départs de courses sont situés sur le territoire du Grésivaudan. La Skyrace, course située à 100 % sur le territoire du Grésivaudan, met en lumière la technicité des parcours et la diversité des paysages traversés dans le Haut-Bréda.

L'Echappée Belle vise à valoriser la chaîne de Belledonne à l'échelle régionale, nationale et internationale, en mettant en avant, le plus souvent possible, les hébergeurs et acteurs locaux. L'association bénéficie d'une très bonne image dans le milieu du trail, et est donc très attendue des coureurs mais aussi des acteurs économiques du territoire (refuges, hébergeurs etc.). En parallèle, l'Office de Tourisme Belledonne Chartreuse travaille en amont et pendant la course pour proposer des séjours en lien avec l'évènement. Des séjours de reconnaissance du parcours sont ainsi organisés, ainsi que des séjours pour les accompagnants.

Conséquence de l'augmentation de la visibilité de l'évènement, Le Grésivaudan et l'Echappée Belle ont établi depuis 2022 un véritable partenariat, afin de déterminer les engagements réciproques de chaque partie pour faire de l'Echappée Belle un outil de valorisation, d'animation et de développement économique du territoire.

Cette démarche de partenariat s'inscrit dans le cadre de la volonté politique du Grésivaudan de s'engager davantage pour l'attractivité de notre territoire, en s'appuyant notamment sur le schéma de développement des activités de pleine nature et le déploiement d'itinéraires balisés trail en Belledonne Nord. Il est ainsi apparu nécessaire d'accroître la visibilité de la communauté de communes et de renforcer les partenariats avec les organisateurs d'événements majeurs dans le Grésivaudan.

Afin d'organiser l'accueil de l'évènement Echappée Belle dans le Grésivaudan en 2026, Monsieur le Président propose de signer une nouvelle convention de partenariat pour cette 14^{ème} édition.

Les engagements réciproques suivants sont proposés :

– Le Grésivaudan :

- Mise en place d'actions de communication sur l'évènement Echappée Belle auprès des habitants du territoire,
- Financement et mise en place d'affiches mettant en avant la course sur les candélabres des principaux sites de passage de la course, pendant tout l'été,
- Financement et mise en place d'une arche statique sur la place de la Résistance à Allevard pendant la semaine précédant la course,
- Financement et mise en place de navettes collectives gratuites à destination des publics présents sur l'évènement, résultant de la volonté du Grésivaudan de réduire les difficultés liées au stationnement dans des secteurs saturés, améliorer les conditions de circulation, réduire le risque d'accidents pour les automobilistes et les piétons et accompagner

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

l'Echappée Belle dans ses actions de réduction de son impact environnemental,

- Attribution d'une subvention de 2 700 € au titre de la politique sportive,
- Attribution d'une subvention de 11 500 € au titre de l'attractivité.

- L'association Echappée Belle :

- Actions de valorisation et de promotion de l'offre touristique du Grésivaudan en amont et pendant l'événement, auprès des coureurs et leur famille (encarts publicitaires pour les équipements communautaires et les acteurs socio-professionnels, espaces d'information ciblés...),
- Valorisation du territoire dans son ensemble lors des communications digitales, papier et pendant la course,
- Création d'un espace de visibilité pour les politiques menées par Le Grésivaudan sur les thèmes du tourisme, de la montagne, des stations et de l'attractivité du territoire,
- Partage de son fichier clients pour la création d'offres commerciales spécifiques,
- 4 dossards offerts pour des agents de la communauté de communes souhaitant participer à l'une des courses.

A ce titre, Monsieur le Président propose au Conseil communautaire :

- **D'attribuer une subvention de 14 200 € à l'association Échappée Belle pour l'édition 2026,**
- **D'approuver les termes de la convention de partenariat ci-annexée pour l'organisation de l'ultra-trail l'Échappée Belle,**
- **De l'autoriser à signer la convention de partenariat ainsi que, tout acte afférent à cette affaire.**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Au registre ont signé tous les membres présents.

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le **02 MARS 2026**

Le Président
Henri BAILE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.





Convention de partenariat avec l'association Echappée Belle pour l'édition de la course 2026

DSMT-26-XXXXXXX

Entre les soussignés :

La communauté de communes Le Grésivaudan,
Représentée par son Président, **Monsieur Henri BAILE**
Dont le siège est situé 390, rue Henri Fabre - 38926 CROLLES cedex,
Agissant en vertu de la décision n° **DEL-2026-XXXX**

Ci-après désignée Le Grésivaudan

D'une part,

Et :

L'association Echappée Belle
Située 135 route de Pontvis, 73800 ARBIN
Représentée par son Président, **Monsieur Florent HUBERT**
Autorisé à signer en vertu de _____ du

Ci-après désignée l'Echappée Belle

D'autre part

Il est convenu, ce qui suit :

Préambule :

Le trail de l'Échappée Belle est une traversée de part en part de la chaîne de Belledonne, qui se caractérise par sa haute technicité, son engagement sur des sentiers difficiles d'accès, et l'altitude à laquelle elle se déroule. Le point culminant de la course atteint une altitude de 2 926 m avec la Croix de Belledonne. Une traversée d'un glacier (Freydane), 15 cols et 40 km à plus de 2 000 m d'altitude doivent être franchis pour arriver au terme de cette aventure.

65 % de la course intégrale, 8 ravitaillements et 3 des 6 départs de courses sont situés sur le territoire du Grésivaudan.

En 2026, une nouvelle course à étapes fera son apparition, du côté Maurienne de la chaîne de Belledonne.

Créée en 2013 et définie dès sa première édition comme un des ultra-trails les plus exigeants, l'Echappée Belle sera en 2026 à sa 14^{ème} édition et se déroulera du 20 au 23 août.

De nombreux participants et bénévoles sont parties prenantes de cette course :

- 250 participants à la SkyRace,
- 2 400 trailers sur les 4 courses classiques,
- 6 000 accompagnants et spectateurs,
- Environ 650 bénévoles sur 1 semaine,
- 15 à 20 personnes à l'année mobilisées pour organiser l'évènement, 1 salarié à temps complet et 1 salariée à temps partiel à l'année,
- Un budget annuel de 600 000 €.

En 2021, une étude a estimé que l'événement générerait des retombées économiques sur l'ensemble du territoire de Belledonne à hauteur de 1 731 250 €, dont 40 % pour l'hébergement.

L'Echappée Belle vise à valoriser la chaîne de Belledonne à l'échelle régionale, nationale et internationale, en mettant en avant, le plus souvent possible, les hébergeurs et acteurs de la chaîne. L'association bénéficie d'une très bonne image dans le milieu du trail, et est donc très attendue des coureurs mais aussi des acteurs économiques du territoire (refuges, hébergeurs etc.). En parallèle, l'Office de Tourisme Belledonne-Chartreuse travaille en amont et pendant la course à des séjours en lien avec l'évènement. Des séjours de reconnaissance du parcours sont ainsi organisés, ainsi que des séjours pour les accompagnants.

Conséquence de l'augmentation de la visibilité de l'événement, Le Grésivaudan et l'Echappée Belle ont créé depuis 2022 un véritable partenariat, afin de déterminer les engagements réciproques de chaque partie pour faire de l'Echappée Belle un outil de valorisation, d'animation et de développement économique du territoire.

La convention de partenariat est mise à jour pour la 14^{ème} édition en 2026.

Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet :

- De définir les conditions dans lesquelles Le Grésivaudan apporte son soutien à l'organisation de l'événement Echappée Belle,
- De préciser les relations et collaborations entre Le Grésivaudan et l'Echappée Belle, dans le cadre de l'organisation de son édition 2026,
- De préciser les engagements financiers de chaque partie.

Article 2 : Engagements du Grésivaudan

• Communication

L'Echappée Belle est un événement qui s'adresse aux coureurs et leurs familles, mais aussi aux touristes et résidents du territoire, souhaitant profiter des animations organisées pour l'occasion. A ce titre, Le Grésivaudan met en place diverses actions de communication pour renforcer la visibilité de l'événement et informer ses habitants.

Deux médias sont privilégiés :

- Information sous forme d'articles sur l'événement et le programme d'animations dans le magazine communautaire G L'Info, diffusé à 56 000 exemplaires,
- Les informations sur l'événement, les courses, le programme d'animations, les transports mis à disposition... sont diffusés sur les réseaux sociaux de l'Echappée Belle, de l'Office de tourisme Belledonne-Chartreuse et du Grésivaudan.

Le montant de ces opérations, pris en charge par Le Grésivaudan, est estimé à hauteur de 3 000 € TTC.

De plus, pour renforcer la visibilité et la notoriété de la course sur le territoire, Le Grésivaudan participe à sa mise en lumière durant tout l'été, sur les principaux sites du territoire. Ainsi, des affiches seront installées sur les candélabres de la commune d'Alleverd, ainsi qu'au Collet et sur la commune de Le Haut-Bréda, sur le site du Pleynet. Elles seront installées à partir de mi-juillet jusqu'à fin août.

Le montant total de cette opération, prise en charge par Le Grésivaudan, est estimé à 1 000 € TTC.

Au total, les dépenses de communication s'élèvent à environ 4 000 € TTC.

• Transports et déplacements

Le Grésivaudan organise, finance et met en place des transports collectifs gratuits à destination des publics présents sur l'événement (coureurs et leurs familles, touristes, résidents). Cette action prioritaire résulte de la volonté du Grésivaudan de réduire les difficultés liées au stationnement dans des secteurs saturés, améliorer les conditions de circulation, réduire le risque d'accidents pour les

automobilistes et les piétons, et accompagner l'Echappée Belle dans ses actions de réduction de son impact environnemental.

Différentes navettes seront mises en place en 2026 :

- Allevard – Fond de France (en aller-retour) le vendredi 21 août,
- Fond de France – Le Pleyne (en aller-retour) le vendredi 21 août,
- Allevard – Le Collet (en aller-retour) le samedi 22 août,
- Le Collet – Super Collet (en aller-retour) le samedi 22 août.

Des parkings relais sont identifiés à Allevard et Le Haut-Bréda, et des pancartes d'information sont réalisées pour renforcer la visibilité de ces lignes et informer le public des itinéraires parcourus.

Des comptabilisations de passages dans les navettes sont réalisées afin de connaître la fréquentation de ces lignes.

Le montant total de cette opération, prise en charge par Le Grésivaudan, est estimé à 5 000 € TTC.

- **Visibilité de la course**

En complément, et dans l'objectif d'animer la ville d'Allevard la semaine précédant la course, de renforcer la visibilité de cette dernière, une arche statique métallique sera installée sur la place de la Résistance, à Allevard du lundi 17 août au samedi 22 août 2026.

Le montant total de cette opération, prise en charge par Le Grésivaudan, est estimé à 2 500 € TTC.

- **Subventions accordées à l'association de l'Echappée Belle**

Afin de soutenir l'organisation générale de l'édition 2026, Le Grésivaudan s'engage à verser à l'Echappée Belle :

- Au titre de sa politique sportive, une subvention de 2 700 €,
- Au titre de sa politique d'attractivité, une subvention de 11 500 €.

Au total, les dépenses engagées par Le Grésivaudan pour soutenir l'Echappée Belle sont estimées à 26 000 € TTC.

Article 3 : Engagements de l'Echappée Belle

En contrepartie du soutien accru du Grésivaudan, l'Echappée Belle renforce la visibilité du territoire du Grésivaudan, de ses acteurs et de ses offres touristiques.

- **Communication / promotion**

Les actions de valorisation et de promotion suivantes sont mises en œuvre :

- Valorisation de l'offre touristique globale et des hébergements en amont et pendant la course, dans le but de créer un réseau d'acteurs économiques du tourisme : sur le site internet (<https://www.lechappeebelledonne.com/hebergement/>) et via la newsletter envoyée à l'ensemble des coureurs ;
- Valorisation de l'offre de parcours de trail développée par Le Grésivaudan et des offres de reconnaissance des parcours de la course, via la newsletter envoyée à l'ensemble des coureurs ;
- Affichage de banderoles et/ou de supports de communication avec le logo du Grésivaudan : prise en charge de l'impression de 6 « aquilux » (2 m x 80 cm) avec le logo du Grésivaudan disposés sur les barrières inclinées sur les sites du Pleyne (2), Fond-de-France (2) et Aiguebelle (2) ;
- Affichage des logos du Grésivaudan dans toutes les communications partenaires et sur les communications numériques dont le site internet : flyers coureurs (3 x 600 exemplaires), magazine (3 000 exemplaires), la vidéo officielle de la course, le teaser, le dossier de presse, l'invitation à la conférence de presse, le site web, la plate-forme de résultats Live trail, la plate-forme d'inscription ;
- Participation au groupe Communication regroupant les services communication de l'Office de tourisme Belledonne-Chartreuse, du Grésivaudan et de l'Echappée Belle. Ce groupe assurera la création, la diffusion de l'ensemble des éléments de promotion en lien avec l'évènement ;

- Affichage de l'offre de navettes gratuites : installation de panneaux d'affichage pour l'identification des arrêts et horaires des différentes lignes et promotion auprès des accompagnateurs de coureurs.

Plus spécifiquement, la visibilité du Grésivaudan est renforcée dans le magazine Echappée Belle :

- Deux encarts publicitaires A6 valorisant les acteurs économiques et les équipements communautaires et/ou touristiques du territoire sont prévus,
- Un article est dédié à l'offre de navettes gratuites : itinéraires, liaisons depuis le réseau M réso et les agglomérations de Grenoble et Chambéry, information sur les parkings relais,
- Un espace « parole aux partenaires » est réservé pour un élu du Grésivaudan (1 200 caractères espaces compris),
- Des espaces d'information ciblés seront prévus : informations sur l'ouverture et les tarifs des remontées mécaniques, la Wizluge (tarifs spéciaux Echappée Belle), etc. D'autres offres marchandes peuvent être valorisées et une place est faite aux sites communautaires situés à proximité, dont l'offre aquatique (piscines intercommunales et la base de loisirs de La Terrasse).

- **Commercialisation**

L'Echappée Belle permet à l'Office de tourisme Belledonne-Chartreuse d'accéder à l'ensemble de son fichier contact pour la création des offres commerciales ciblées et packagées, via la centrale de réservation.

- **Dossards**

L'Echappée Belle offre à la communauté de communes Le Grésivaudan la possibilité de bénéficier de 4 dossards offerts pour les agents qui souhaiteraient participer à la course.

Article 4 : Dispositions financières

Conformément aux engagements décrits dans l'article 2 de la présente convention, Le Grésivaudan s'engage à verser à l'Echappée Belle le montant global de 14 200 €.

Cette subvention sera versée en intégralité suite à la signature de la présente convention.

La subvention sera versée sous réserve du respect par l'Echappée Belle des engagements mentionnés dans l'article 3 de la présente convention.

Le versement sera effectué sur le compte de l'Echappée Belle, qui s'engage à fournir des coordonnées bancaires à jour.

Article 5 : Evaluation

Les parties prenantes de la présente convention s'engagent à fournir, au plus tard 6 mois après la tenue de l'événement Echappée Belle, un bilan qualitatif et quantitatif des actions engagées.

Article 6 : Durée

La présente convention entrera en vigueur à compter de la date de signature pour une durée d'un an. Toute reconduction se fera par voie expresse.

Article 7 : Avenant

La présente convention ne pourra être modifiée que par avenant signé entre Le Grésivaudan et l'Echappée Belle pour la durée résiduelle d'application de la convention.

Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention initiale, sans que ceux-ci ne puissent conduire à une remise en cause des objectifs définis à l'article 1.

Article 8 : Résiliation

En cas de non-respect par l'une des parties de l'un de ses engagements, la présente convention pourra être résiliée de plein droit par une autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'exception d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 9 : Litiges - attribution de compétence

Nonobstant toute autre disposition contractuelle, les parties s'entendent pour donner attribution de compétence aux juridictions administratives en cas de litige né de l'exécution de la présente convention.

Elles s'engagent par ailleurs, préalablement à la saisine des juridictions administratives, à tout mettre en œuvre afin de trouver un accord amiable.

La présente convention est établie en 2 exemplaires originaux.

Fait à Crolles, le

**Pour la communauté de communes
Le Grésivaudan**

**Le Président,
Henri BAILE**

**Pour l'association
Echappée Belle**

**Le Président,
Florent HUBERT**